

EPIDROPT



PROJET DE REHAUSSE DU LAC DE LA GANNE



© EPIDROPT

Pièce 2 - Composition du dossier d'enquête publique



En partenariat avec :





Décembre 2021

LE PROJET

Client	EPIDROPT
Projet	Projet de rehausse du lac de la Ganne
Intitulé du rapport	Pièce 2 - Composition du dossier d'enquête publique

LES AUTEURS

	<p>CEREG Ingénierie Sud-Ouest (SIRET 503 841 470 00027)</p> <p>Siège social Toulouse : Innopolis A – 1 149, rue de la Pyrénéenne – 31 670 LABEGE – Tél. : 05.61.73.35.38 – Fax : 09.72.35.05.52 – toulouse@cereg.com</p> <p>www.cereg.com</p>
	<p>Biotope (SIRET 390 613 610 00349)</p> <p>Siège social Mèze : 22, bd Maréchal Foch – BP58 – 34 140 MEZE – Tél. : 04.67.18.46.20 – siegesocial@biotope.fr</p> <p>www.biotope.fr</p>

Réf. Cereg - ER19018

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V4	Décembre 2021	Marie BIRAULT / Maëlle RENOULLIN	Jacques de la Rocque	Version pour enquête publique
V3	Septembre 2021			Version modifiée suite au courrier de demande de compléments de la DDTM47 en date du 15/07/2021
V2	Mai 2021			Version modifiée suite aux échanges avec la maîtrise d'ouvrage
V1	Avril 2021			Version initiale



La pièce 2 a pour objectif de présenter le contenu du dossier d'enquête publique.

Ce dossier d'enquête publique regroupe l'ensemble des pièces demandées dans le cadre des procédures rendues nécessaires en application :

- Des article L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement, en ce qui concerne l'autorisation environnementale ;
- Des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement, en ce qui concerne l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau ;
- De l'article L.211-7 du code de l'environnement, en ce qui concerne la Déclaration d'Intérêt Général ;
- Des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement en ce qui concerne l'enquête publique régie par le Code de l'Environnement ;
- Des articles L.110-1 et L.112-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

SOMMAIRE GENERAL DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pièce 1 : Contexte général du projet et cadre réglementaire

Pièce 2 : Composition du dossier d'enquête publique

Pièce 3 : Dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant les sous-dossiers suivants :

- **3.1 – Sommaire**
- **3.2 – Coordonnées du pétitionnaire**
- **3.3 – Localisation du projet**
- **3.4 – Propriété des terrains d'implantation**
- **3.5 – Présentation du projet**
- **3.6.a – Etude d'incidence environnementale**
- **3.6.b – Résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale**
- **3.7 – Décision à l'issue de l'examen au cas par cas**
- **3.8 – Note non technique**

Pièce 4 : Etude de dangers

Pièce 5 : Dossier de demande « espèces et habitats protégés »

Pièce 6 : Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

Pièce 7 : Dossier d'enquête parcellaire

Pièce 8 : Dossier préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement

Pièce 9 : Dossier de plans de l'avant-projet technique

Pièce 10 : Avis et réponse du maître d'ouvrage



cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

www.cereg.com